

Didier ROBERT
107, rue Jules Aubert
97400 Saint-Jean

Saint-Jean le
2 novembre 2022

ENREGISTRÉ AU GREFFE

Le 3 novembre 2022

N° 2022-261

C.R.C. La Réunion - Mayotte

Chambre Régionale des
Comptes de La Réunion/Mayotte
44, rue Alexis de Villeneuve

97488 Saint-Jean Cedex

Objet: rapport d'observation définitifs NREL

Je vous le remercie,

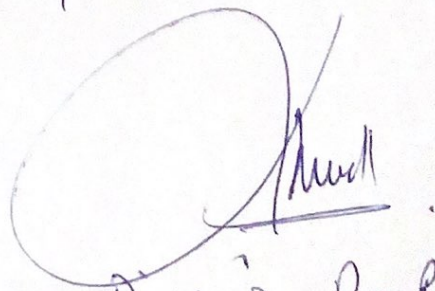
A la suite de votre rapport d'observation
sur les travaux de réhabilitation de la NREL,
j'entend indiquer que je ne puis que
partiellement en accepter les termes en
ce que la faute de l'Etat qui est
parfaitement établie n'est pas
suffisamment mise en évidence par
la chambre.

En effet, le refus de l'Etat de
respecter la procédure d'évaluation
environnementale qui ouvrir une nouvelle
carrrière alors que les ressources en
roches sont clairement évaluées et
arrêtées sur le territoire est un
élément d'évidence aujourd'hui.

Le point doit être rapprécié de la
responsabilité financière de l'Etat
dans les surcoûts auxquels la Région
doit aujourd'hui faire face en
l'absence d'ouverture de carrière.

Ainsi, j'attends donc maintenant,
à l'encontre de vos conclusions, mes
observations antérieures sur votre rapport
qui démontrent par la totalité des
surcoûts de la NKL liés à l'absence
d'ouverture de carrière au rodol doit
rester à la charge de l'Etat et non
pour moitié à celle de la Région
tel que cela a été indirectement accepté
par la nouvelle majorité régionale,
et cela au préjudice de la population
Dumoussaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le
Président, en l'assurance de mes
salutations respectueuses.



Louis Robert